



Swiss[®] Salary **Learn**

Update 5066.005

Date: 09.04.2026
Pour plus d'informations: learn.swissalary.ch



Swiss[®]
Salary

Informations légales

SwissSalary Ltd. se réserve l'application de l'ensemble des droits découlant du présent document.

Aucun élément du présent ouvrage ne peut être reproduit, sous quelque forme ou de quelque manière que ce soit - graphiquement, électroniquement ou mécaniquement, ni copié ou enregistré à l'aide d'un système de stockage d'informations et d'interrogation de données - sans l'autorisation écrite de SwissSalary Ltd.

SwissSalary Ltd. conserve intégralement tous ses droits de propriété intellectuelle, en particulier tous les droits de brevet, de conception, d'auteur, de protection des noms et des sociétés, ainsi que les droits concernant son savoir-faire.

Bien que ce document ait été rédigé avec le plus grand soin, SwissSalary Ltd. décline toute responsabilité en cas d'erreur, d'omission ou de dommages résultant de l'utilisation d'informations contenues dans le présent document ou de l'utilisation des programmes et du code source associé. SwissSalary Ltd. ne peut en aucun cas être tenue responsable des pertes de bénéfice, dommages commerciaux ou tout autre dommage provoqué ou supposé être provoqué, directement ou indirectement, par ce document.

copyright 1998 - 2026 Swisssalary Ltd.

Date de la modification: 09.04.2026

Mentions légales

SwissSalary AG (SwissSalary Ltd.)
Bernstrasse 28
CH-3322 Urtenen-Schönbühl
Schweiz

Tél.: +41 (0)31 950 07 77
support@swisssalary.ch
swisssalary.ch

Média social

Youtube
Facebook
Instagram
LinkedIn
Xing
X

Certification

Swissdec

Index

1	QualityRelease 5066.005 User	
1.1	QualityRelease 5066.005 Introduction	4
1.2	Déclaration de Salaire	4
1.2.1	Déclaration Allocations familiales	4
1.3	Interfaces	4
1.3.1	UKA 9.1 Import	4
1.4	SwissSalary Construction	5
1.4.1	Construction CCT 2026+	5

1 QualityRelease 5066.005 | User

1.1 QualityRelease 5066.005 | Introduction

Chers clients SwissSalary,
Chers partenaires SwissSalary,

Cette version QualityRelease contient des ajustements et des corrections pour les clients qui utilisent déjà au moins la version 5066.000 de SwissSalary.

Pour plus d'informations sur le contenu des versions 5066.001, 5066.002, 5066.003 et 5066.004, veuillez vous reporter aux manuels correspondants.

La mise à jour de SwissSalary relève de la responsabilité des clients. Notre service d'assistance ou votre partenaire Dynamics365 peut vous aider si nécessaire. Cette responsabilité incombe également aux clients de SwissSalary365 (Cloud) et SwissSalary n'effectue aucune mise à jour automatique.

Votre équipe SwissSalary

1.2 Déclaration de Salaire

1.2.1 Déclaration | Allocations familiales

Task #10185 | 5066.005

Nous avons mis en place une optimisation du processus de transmission des allocations familiales qui s'applique dès lors qu'une entrée est effectuée dans le champ « Détails des allocations familiales » des données de base de la paie pour chaque enfant.

En rapportant des allocations de naissance légales, l'enfant doit être affecté à l'enregistrement correspondant.

1.3 Interfaces

1.3.1 UKA 9.1 | Import

Task #10694 | 5066.005

Un bug a été corrigé dans le rapport d'importation « UKA Import Interface 8.9 / 9.1 ». Il est à nouveau possible d'importer les indemnités journalières depuis HRM Systems vers SwissSalary.

1.4 SwissSalary Construction

1.4.1 Construction | CCT 2026+

Task # 10760 [9940] | 5066.005

Concerne uniquement les clients utilisant SwissSalary Construction

CCT 2026+ : analyse hebdomadaire des heures et des temps de déplacement effectifs supérieurs à 50 heures par semaine

Avec l'entrée en vigueur de la CCT 2026+, les heures de travail ainsi que les temps de déplacement payés et non payés dépassant 50 heures par semaine doivent être payés avec une majoration de 25 %.

Deux nouveaux champs ont été ajoutés dans les données de base des salaires, sous l'onglet « Base », afin que les temps de trajet effectifs puissent être pris en compte dans ce relevé hebdomadaire.

- Genre de salaire « Majoration pour temps de déplacement » : il faut saisir ici le genre de salaire utilisée pour verser la majoration de 25 % sur le temps de déplacement.
- Filtre de rubrique de temps de déplacement : il faut saisir ici le genre utilisée pour enregistrer le temps de déplacement effectif par jour (temps de déplacement payé et non payé). Jusqu'à 3 genres peuvent être saisies dans ce champ.

Lorsqu'un nouveau traitement des salaires est créé, le calcul est effectué de la même manière que les calculs des groupes de travail.